



## Téléphones portables dans les toilettes

publié le 12/02/2016

Madame, Monsieur,

Je vous informe que des comportements inadmissibles ont lieu en ce moment dans les toilettes : des dégradations, l'utilisation des portables parfois jusqu'à la prise de photo à l'insu des personnes.

Le portable est un objet très pratique lorsqu'il est utilisé à bon escient. Il peut être aussi un outil de harcèlement, par exemple lorsque des photos sont prises et diffusées sur les réseaux sociaux.

Les conséquences peuvent être parfois gravissimes.

Je vous rappelle que l'utilisation des portables est interdite par la loi dans l'enceinte des collèges. En cas de besoin les élèves peuvent exceptionnellement appeler au bureau de la vie scolaire.

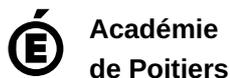
La surveillance des toilettes va encore être renforcée ainsi que les sanctions pour les élèves qui ne respectent pas ces règles.

Je compte sur votre aide pour relayer cette information auprès de vos enfants.

Très cordialement.

M. Missou

Principal



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**